

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

**Délibération n° 2005/10/12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2005**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	38

**DATE DE LA CONVOCATION**

**05 octobre 2005**

L'an deux mille cinq, le 17 octobre 2005, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 05 octobre 2005, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, CHOMETTE, BOSDEVIGIE, COULON, DEBESSON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, BACHELLERIE, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, LETANG, PETIT, BAUDRON, LE CALVEZ, DEMARGNE, CALOMINE, POULIER, JAMILLOUX, PATEYRON  
Mmes MAKOWIAK, MAZIERE, CONCHON, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON, BEYLE

Suppléants : MM MONNIER

Suppléantes : Mmes ARTHUR, BOURDERIAU, COUTABLE, COULAUD, LEMEIGNAN

Excusés : MM. BARLET, PAMIES, SCAFONE, FAURILLON

**OBJET : Choix d'un prestataire pour mener une étude de type muséographique relative à la conception d'un espace de mémoire, de visite et d'animations à la Martinèche**

Le Président fait état au conseil du projet d'aménagement du site de la Martinèche.

En complément de la préparation du chantier par les maîtres d'œuvre (M. TRAPON, Architecte D.P.L.G et M. FREYTET, Paysagiste), il est nécessaire de pouvoir caractériser les différents éléments de visite, de mémoire et d'animations sur chacun des espaces du site de la Martinèche.

Après un travail de concertation mené entre la communauté de communes, la commune de Soubrebost, l'association « les Amis de Martin Nadaud » et la Conservation Départementale du Patrimoine de la Creuse, il a été décidé de faire découvrir le personnage et le siècle de Martin Nadaud à partir de trois sujets principaux :

- les traditions migrantes depuis le XIX ème siècle, en vérifiant l'opportunité de créer un ethnopôle à la Martinèche
- la sauvegarde du patrimoine linguistique : la pratique de la langue marchoise
- l'œuvre politique et sociale de Martin Nadaud

A partir de ces trois thématiques, il a été proposé de consulter des prestataires pour mener un important travail de type muséographique afin de donner corps aux trois vocations du site de la Martinèche :

- lieu de mémoire
- lieu de visite
- lieu d'animations

Un cahier des charges a servi de support à la consultation de cabinets spécialisés, avec deux prestations demandées :

- proposition de scénarii d'aménagement sur chacun des espaces du site (maison, bâtiments annexes, espaces extérieurs)
- définition d'une programmation évolutive dans le temps (à court terme, à moyen terme, à long terme) pour décliner et faire vivre les trois vocations du site de la Martinèche.

Le délai maximal de réalisation de ce travail est de 4 mois. Il devra être mené en étroite collaboration avec les maîtres d'œuvre en charge du projet de réhabilitation du site.

Le Président précise qu'une enveloppe prévisionnelle de 20 000 € HT, compris dans le plan de financement initial du projet de la Martinèche, a été réservée à cette étude.

Quatre propositions ont été réceptionnées par la communauté de communes, dans l'ensemble conforme au cahier des charges. Une synthèse est présentée aux conseillers.

Après examen, le Président propose au conseil de retenir « L'Atelier des Charrons » (42 000 SAINT-ETIENNE), disposant de sérieuses références en matière de muséographie, scénographie, expographie, technologies audiovisuelles et multimédia, études touristiques et économiques.

Plusieurs éléments se dégagent vis-à-vis des autres candidats :

- des propositions de programmations évolutives
- une étude de la clientèle cible et de ses attentes par rapport aux thématiques à faire découvrir
- une présentation des contraintes en matière de fonctionnement et d'investissement
- la réflexion sur l'ethnopôle, plus-value sur le sujet des migrations.

Le Président précise enfin que leur proposition soit, 19 250 € HT, est conforme aux attentes budgétaires.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

- Décide de retenir la proposition de L'Atelier des Charrons pour un montant de 19 250 € HT
- Autorise le Président à notifier cette décision au cabinet d'étude.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## **37 POUR**

### **1 ABSTENTION**

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

A Bourgneuf, le 17 octobre 2005

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Claude MICHAUD